

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N°72-5 du 17 janvier 1972

<u>Ampliations :</u>		
JORD	1	
PCP/SGG	10	portant nomination de MM. Edouard ROSSILET,
MCP	4	et Bio ALI YERIMA en qualité de Sous-Préfets
MIS/DAI	12	d'Allada et de Malanville.
Ministères	12	
HC	2	
CS	6	-----
IAA-DCCT-DN-	3	LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
IGF-DB-CF-	3	CHEF DE L'ETAT,
Gde CHANC.	1	CHEF DU GOUVERNEMENT,
Dtion STAT.	VU 2	la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil
DEP-DAGJL	VU 4	Présidentiel;
DFP+s/dtions	VU 6	l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du
DI	VU 8	Conseil Présidentiel;
Trésor	VU 4	la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles rela-
DC	5	tives à l'organisation générale de l'Administration Pu-
DGE	VU 4	blique;
Préfectures	VU 3	le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du
S/Préfectures	2	Gouvernement et le Décret n°71-I49 du 4 Août 1971 qui l'a
Intéressés 3	VU	complété;
	VU	le Décret n°4I/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste
	VU	des emplois ou charges pour lesquels la nomination est
	VU	laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret
	VU	n°70-122/CP du 5 Juin 1970 qui l'a complété;
	VU	le Décret n°304.PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attri-
	VU	butions des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les
	VU	modalités d'organisation des Services directement placés
	VU	sous leur autorité;

DECRETE :

Article 1er. - M. Edouard ROSSILET, Attaché Administratif, est nommé Sous-Préfet d'Allada en remplacement de M. Robert AGBIDINOUKOUN GLELE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - M. Bio ALI YERIMA, Instituteur, est nommé Sous-Préfet de Malanville en remplacement de M. Boni ALADJI, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

Article 3. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 17 janvier 1972
par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA .